

Convention Simplifiée de Formation N° 19010

Entre les soussignés :

◆ **BCFTP**

265 AVENUE DE FONTFREGE
13 420 GEMENOS
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro :
93131262413 auprès du préfet de région PACA

◆ **LIP MARSEILLE**

LIPIBT-282
GRAND PANORAMA - Bât. B - 114 Bd Jean Labro
13016 MARSEILLE 16

Représenté par : **M. GAUYAU Thomas**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

BCFTP organise l'action de formation suivante :

N° session : 260465A

- Intitulé** : Habilitation électrique Opérations d'Ordre Electrique : H1 () H2 () HC ()
- Objectifs** : A l'issue de cette formation, en fonction des modules, le stagiaire doit connaître le risque électrique et savoir s'en protéger; il doit être capable d'effectuer des opérations simples, des travaux, interventions et consignations suivant une certaine méthodologie.
- Durée - Dates** : 7 heures réparties sur 1 journée le 17 juin 2026
- Lieu** : BCFTP GEMENOS - 265, Avenue de Fontfrège - 13420 GEMENOS - FRANCE
Tél : 04.42.70.11.42
- Participant(s)** : BOREE Laurent

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP MARSEILLE	1	330.00 €	66.00 €	330.00 €
Total HT :					330.00 €
TVA :			66.00 €	TOTAL TTC :	396.00 €

Conditions de Paiement : LIP MARSEILLE - MARSEILLE 16 : acompte 50 % TTC + solde à réception de facture.

Merci de préciser la référence de la session concernée lors de la saisie du/des virement(s)

Article 3 : Conditions de réalisation

Si l'intervention à lieu chez BCFTP

Le matériel est mis à disposition par BCFTP.

Sinon

La société, signataire de la présente convention accepte de recevoir et de mettre à disposition, locaux, terrains, matériels (sans frais additionnels) de BCFTP, autorise, les intervenants de BCFTP ainsi que les participants d'entreprises extérieures, à utiliser ou à conduire et manipuler le(s) matériel(s) cité(s), sur les sites désignés.

Le(s) matériel(s) et appareil(s) mis à disposition par la société, qu'ils soient en propriété(s), loué(s) ou prêté(s), doivent être accompagnés des documents de conformité cités dans la fiche des conditions de formation et de tests.

Les intervenants de BCFTP s'engagent à utiliser le matériel dans les conditions prévues par le constructeur, en appliquant la réglementation en vigueur (recommandations de la CNAMTS, consignes de sécurité...).

En cas de constat d'anomalie (panne, matériel non-conforme, ...), les intervenants le signaleront immédiatement au représentant de la société et demanderont une remise en conformité ou un changement de matériel pour poursuivre les prestations.

Le matériel mis à disposition doit être assuré par la société. La société doit également vérifier que son assurance couvre les dommages et accidents qui pourraient survenir pendant les séances de formation et/ou de tests CACES.

Lors de notre intervention, une convention de mise à disposition, précisant le type et la marque des matériels utilisés, sera signée sur place.

Conditions de réalisation :

La fiche de conditions de formation et de tests devra nous être, impérativement, retournée complétée avant le début du stage.

Si les conditions d'intervention ne sont pas conformes à la présente convention et à la fiche conditions de formation et de tests, et s'il n'y a pas la possibilité de remise en conformité, l'action sera annulée et vous sera facturée en globalité.

Les participants devront se munir :

- d'une pièce d'identité originale et en prévoir une photocopie, pour le jour du test.

- des équipements de protection individuelle (E.P.I) nécessaires en fonction de la formation prévue : tous les E.P.I obligatoires sur le ou les lieux d'intervention.

Il est conseillé à l'entreprise de s'assurer de l'aptitude médicale des candidats.

Remise des documents administratifs relatifs au stage :

L'ensemble des pièces constituant le dossier de stage vous sera adressé à réception de votre règlement.

Article 4 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à BCFTP après signature.

Conformément à l'article L. 6354-1 du Code du Travail, en cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours ouvrés de la date de début de la formation, BCFTP retiendra sur le coût du stage, les sommes engagées ou dépensées pour ladite formation, à savoir 50 %, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 5 jours ouvrés avant la formation (se référer à la date spécifiée sur la convention définitive). Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de MARSEILLE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à GEMENOS, le 28 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente (CGV) jointes.

" Bon pour accord "

(Signature et cachet de l'entreprise)

Pour LIP MARSEILLE

Pour BCFTP

Karine KUBRYK

Responsable Formation / PSH

LIP MARSEILLE
Le Grand Panorama - 114 rue Jean Labro
13016 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 32 61 - marseille@groupebcp.com
www.grandpanor.com
SIREN 879 428 050 - APE 7820-Z

B.C.F.T.P Centre de formation
265 Avenue de Fontfrége
13420 GEMENOS
Tél. : 04 42 70 11 42
Mail : info@bcftp.fr
Siret : 494 382 229 00032 - Code APE : 8559A